

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Avec la SAS MUTATIS INVEST
Inscrite au RCS de PARIS sous le n° 827606690
Siège social : 3 rue des Renaudes 75017 PARIS
Code NAF 70.22Z

\$client.civilite\$ \$client.prenom\$ \$client.nom\$, ci après le client

Conformément à l'article L 335-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes concernant la société **Mutatis Invest**.

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 17002513. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Cette activité, régie par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, le Code Monétaire et Financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'enregistrement n° 17002513 auprès de l'ORIAS, consultable sur le site www.orias.fr, membre de l'ANACOFI n° E008616, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

DEMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER

Cette activité est régie par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, le Code Monétaire et Financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant. La société MUTATIS INVEST peut percevoir des rémunérations, liées aux décisions d'investissement prises à l'issue de sa prestation de conseil, des fournisseurs sélectionnés (assureurs, banquiers, gérants, promoteurs) sur tout ou partie des frais réglés.

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE (SANS MANIEMENT DE FONDS)

Cette activité, régie par le Code des Assurances et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'immatriculation n° 17002513 auprès de l'ORIAS, consultable sur le site www.orias.fr, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4, place de Budapest CS 92 459, 75 436 PARIS cedex 09.

Conditions de fourniture du contrat d'assurance :

Courtier en assurance positionné dans la catégorie «B », niveau 1 DDA, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance .

MANDATAIRE D'INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICE DE PAIEMENT

Catégorie : Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Service de paiement

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 9

TRANSACTIONS IMMOBILIERES (SANS MANIEMENT DE FONDS)

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, sous couvert de la carte professionnelle de Transaction sur immeubles de fonds de commerce de Mutatis Invest CPI 7501 2019 000 041 927 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Paris le 29/07/2019.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL :

Tarifs et honoraires pratiqués : Montant TTC

MUTATIS INVEST est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens économiques, capitalistiques ou contractuels.

Vous êtes informé que lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, votre conseiller est rémunéré par la totalité des frais de souscription non acquis aux OPC déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % maximum de ceux-ci, qu'ils s'agissent d'OPC obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de votre conseiller qui s'engage à vous assister dans l'obtention de ces informations, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte et différente, pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé. Une lettre de mission définira le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 150€ HT.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

ASSURANCES :

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des Assurances. Contrat souscrit auprès de MMA n° 114.240.09

Pour des montants de	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 500 000 Euros par sinistre et par an dont 700 000 Euros pour la	2.500.000 € par sinistre et par an	1.500.000 € par sinistre et par an	

	commercialisation d'opérations Girardin			
Garantie financière	Non approprié*	115 000 Euros par année d'assurance	115 000 Euros par année d'assurance	110 000 Euros par année d'assurance

* sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr

RELATIONS COMMERCIALES :

La société entretient une relation de nature commerciale significative avec les établissements suivants :

Nom	Activité	Type d'accord	Rémunération
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Intermédiation	Commissions
VIE PLUS	Assureur	Intermédiation	Commissions
AGEAS	Assureur	Intermédiation	Commissions
LA BALOISE	Assureur	Intermédiation	Commissions
Alpheys	Entreprise d'investissement	Intermédiation	Commissions
Ecofip	Opérateur Girardin	Intermédiation	Commissions
Ysidis-Star Invest	Opérateur Girardin	Mandataire	Commissions
Inter Gestion	Société de gestion de portefeuille	Distribution	Commissions

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : Néant

Cette liste est exhaustive à ce jour mais est susceptible d'évoluer dans le temps, les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent être communiqués sur simple demande.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation la société peut être contactée selon les modalités suivantes :

- Par courrier : Mutatis Invest, 3 rue des renaudes, 75017 PARIS
- Par email : laurence.manesse@mutatisinvest.fr

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RECOURS A UN MEDIATEUR

Médiateur compétent si le client est une entreprise :

- Médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

Médiateurs compétents si le client est un particulier :

- Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02
www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html
- Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris cedex 09
www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
- Médiateur pour produits immobiliers :
Médiation de la consommation, ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris
www.anm-conso.com/anacofi-immo
- Médiateur pour produits bancaires (crédits) :
Médiation de la consommation, ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris
www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, MUTATIS INVEST est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le client et à les enregistrer dans un fichier informatisé. En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, MUTATIS INVEST s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre MUTATIS INVEST et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquels il est soumis.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant le responsable RGPD

L'identité et les coordonnées du responsable RGPD au sein de MUTATIS INVEST sont les suivantes :
Madame Laurence MANESSE, 3 rue des Renaudes 75017 PARIS, laurence.manesse@mutatisinvest.fr
Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

Fait en 2 exemplaires dont un remis au client à Paris le \$now\$

Pour MUTATIS INVEST
Laurence Manesse

Pour \$client.prenom\$ \$client.nom\$

